



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation
après la 2^{de} ?

Dialogue avec le conseil de classe



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Se connecter au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Se connecter au service en ligne Orientation

Le compte du représentant légal permet de faire les demandes d'orientation et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire les demandes indiquées et l'avis du conseil de classe.

ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Se connecter au service en ligne Orientation

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte EduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ?](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Se connecter au service en ligne Orientation

Accès aux services en ligne dans le menu Mes services

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail Sclarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail Sclarité Services s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Se connecter au service en ligne Orientation

Sur la page d'accueil de Sclarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.

Mes services



|  Actualités

 Bourse de lycée

 Orientation

 Fiche de renseignements

 Paiement des factures

Message de l'établissement

Bienvenue sur Sclarité services.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Demander sa voie d'orientation après la 2^{de}

Dialogue avec le conseil de classe

Demander sa voie d'orientation après la 2^{de}

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des intentions.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être fait indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Service Éducation

Demander sa voie d'orientation après la 2^{de}

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accusé réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site Module lycée .

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Service Éducation

Demander sa voie d'orientation après la 2^{de}

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

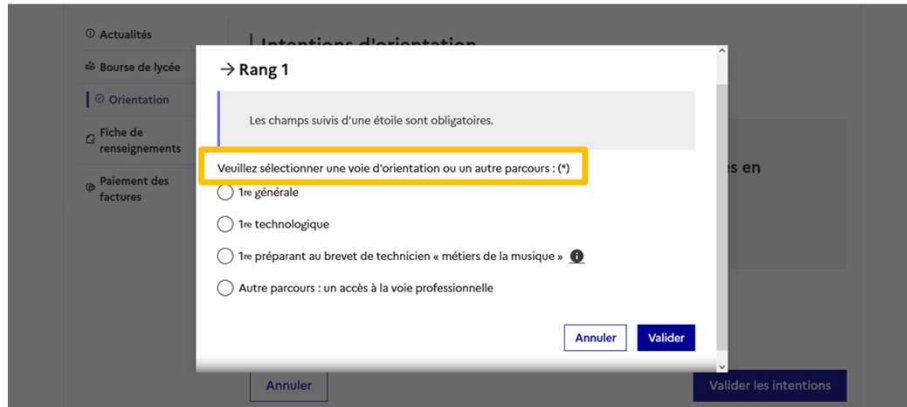
Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le bouton + Ajouter une intention ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

☐ 1^{re} générale
☐ 1^{re} technologique
☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

Valider les demandes d'orientation

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Service
Jeunes
Enseignant

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 10.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1

1^{er} technologique : 1^{er} ST2D

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnelle, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le récapitulatif des demandes doit être validé pour être enregistré.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Service
Jeunes
Enseignant

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

64 Nous souhailons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{er} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- Mathématiques ;
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Physique-chimie ;
- Arts plastiques ;
- Biologie-écologie (hors établissement).

Modifier les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

je donne mon avis

DIRECTEUR
NATIONAL
ÉDUCATION

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation validées est transmis à chaque représentant légal.

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service.

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 